GAVEL 75DF FONGICIDE AGRICOLE

AGRICOLE

CE PRODUIT EST UN SENSIBILISATEUR CUTANÉ

MISE EN GARDE: IRRITANT OCCULAIRE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE :	MANCOZEB	66,7 %
	(Manganèse^{++}	13,3 %)
	(Zinc^{++}	1,7 %)
	(Ethylène-bisdithiocarbamate	51,7 %)
	Zoxamide	8,3 %

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 26842
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDEZ HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Gavel et le symbole du flacon sont des marques de commerce de Dow AgroSciences, Indianapolis, IN 46268-1189 enregistrées au Canada sous lesquelles Dow AgroSciences Canada Inc. a été déclaré en tant qu'utilisateur enregistré.

DOW AGROSCIENCES CANADA INC.
1144 29 AVENUE NE
CALGARY, ALBERTA
T2E 7P1
Téléphone : 800 667 3852

CONTENU NET

20 KG

RENSEIGNEMENTS D'USAGE GÉNÉRAL

Gavel 75DF Fongicide est un protecteur fongicide à large spectre d'efficacité. Le contrôle optimal de la maladie est accompli quand le fongicide est appliqué dans un programme de vaporisation préventive planifié régulièrement.

DÉTERMINATION DE LA DOSE D'EMPLOI

Lisez attentivement, comprenez et suivez les dosages et restrictions notés sur l'étiquette. Sous des conditions de pathologie faible, la dose minimale par application notée sur l'étiquette peut être utilisée alors que la dose maximale par application à intervalle minimal peut être utilisée en cas de conditions de pathologie sévère ou menaçante. Pour une application appropriée, déterminez le nombre d'hectares à traiter, le dosage recommandé sur l'étiquette et l'eau à utiliser par hectare. Ne préparez que la quantité de solution à vaporiser qui est nécessaire afin de traiter la section mesurée. Une calibrage minutieux de l'équipement de vaporisation est recommandé avant d'en faire usage.

MÉLANGE

Versez doucement dans le réservoir de solution à pulvériser afin de le remplir ou malaxez préalablement dans un réservoir ravitailleur pour les vaporisateurs de concentré ou aéronef. Lorsque le fongicide GAVEL 75DF Fongicide est placé en suspension, ajoutez les autres fongicides co-appliqués.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

Au sol – Les vaporisations de couverture foliaire complètes se résultent généralement en un contrôle optimal de la maladie. Afin d'arriver à une couverture efficace, utilisez une pression de vaporisation, le niveau d'eau par hectare, desbuses , un disque, un espacement de buses et une vitesse de tracteur appropriés.

Aérien – Un dépôt d'arrosage initial uniforme au dessus de la voûte de récolte se résulte généralement en un contrôle optimal de la maladie. Chaque aéronef devrait être vérifié préalablement pour la taille des gouttelettes, l'uniformité de la répartition de la pulvérisation, la largeur de couloir et le volume de pulvérisation. Pendant l'application aérienne, toute présence de signaleur est interdite sur le terrain, sauf dans un véhicule parfaitement fermé.

Sélection des buses – des buses en étain à cône creux avec un disque et un centre (hélice) à orifice de série-D sont recommandées. Les buses devraient pointer directement vers le bas ou légèrement vers l'arrière.

Largeur du couloir- pour la plupart des champs et des cultures légumières, des couloirs juste au dessus de l'envergure de 11 à 12 mètres pour les aéronefs légers et jusqu'à 14 mètres pour les aéronefs plus lourds sont recommandés. Le couloir optimal pour les hélicoptères est généralement de 1,5 à 3 mètres au-dessus de la longueur de la flèche.

Volume de pulvérisation – les applications aériennes doivent être faites avec 45 à 90 litres d'eau par hectare. Utilisez 90 litres dans les conditions de pathologie élevée afin de procurer une meilleure couverture de la récolte.

Altitude – pour la plupart des récoltes, la rampe de pulvérisation devrait être positionnée de 1,5 à 3 mètres au-dessus de la voûte de récolte.

Les repères de couloir - devraient être marqués à la fin du champs avec des banderoles permanentes ou par un signaleur dans un véhicule complètement fermé. Les couloirs devraient être mesurés précisément avec une chaîne ou toute autre instrument de mesure sauf si les rangées peuvent être comptées de façon précise.

MODE D'EMPLOI :

Récolte	Maladies contrôlées	Quantité de GAVEL 75 DF Fongicide Par application kg / Hectare	Remarques (Référez-vous aussi au mode d'emploi)	Restrictions
Pommes de terre	Brûlures tardives Brûlure alternarienne	2,25 kg	Commencez l'application dès les premiers signes de maladie ou quand des cas de brûlures sont rapportés dans la région. Appliquez tous les 7 jours dans des conditions de pathologie sévère lorsque la maladie est présente ou lorsque les conditions environnementales sont favorables à la prolifération de la maladie. Pour l'application aérienne, utilisez avec 90 l d'eau par hectare.	Maximum de 6 applications par saison avec un intervalle de pré-récolte (IPR) de 3 jours. Application aérienne et au sol. Un intervalle de replantage de 30 jours (IRP) est nécessaire pour les légumes à feuilles, les racines et les tubercules. Pour toutes les autres récoltes qui ne sont pas incluses sur l'étiquette, l'IRP devrait être de 140 jours.
		1,7 kg	Appliquez tous les 7 jours dans des conditions de pathologie faible et lorsque les conditions environnementales ne sont pas favorables au développement de maladies. Pour l'application aérienne, utilisez avec 45 à 90 l d'eau par hectare.	
Raisins	Mildiou de la vigne	2,25 kg	L'application devrait commencer lorsque les nouvelles pousses sont d'une longueur de 1 à 4 cm. Répétez lorsqu'elles atteignent de 8 à 12 cm et de 20 à 25 cm. Continuez l'application à un intervalle de 7 à 10 jours lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.	Maximum de 6 applications par saison avec un intervalle de pré-récolte (IPR) de 66 jours. Application au sol seulement. Ne pas utiliser en Colombie-Britannique.

PRÉCAUTIONS

Mise en garde – Cause une irritation oculaire modérée. Ce produit est un sensibilisateur cutané. Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Lavez-vous bien avec du savon après avoir manipulé le produit. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.. Évitez de respirer la poussière. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Ne retournez pas sur la zone traitée dans les 48 heures suivant l'application.

Équipement personnel de sécurité (ÉPS) :

Les applicateurs et les autres manipulants (autres que les préparateurs et les chargeurs) doivent porter :
Une combinaison de travail par dessus un gilet à manche longueet un pantalon long
Gants résistant aux agents chimiques
Des chaussures et des chaussettes

Les préparateurs et les chargeurs doivent :
Porter une combinaison de travail par dessus un gilet à manche longueet un pantalon long
Gants résistant aux agents chimiques
Porter des chaussures et des chaussettes
Porter des lunettes de protection
Porter un tablier résistant aux produits chimiques pour le nettoyage de l'équipement, la préparation ou le chargement du produit.

Jetez les vêtements ou tout autre matériau absorbant qui ont été imbibés ou lourdement contaminés avec ce concentré de produit. Ne pas les réutiliser. Suivez les directives du fabriquant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPS. Si de telles instructions ne sont pas données pour les matériaux lavables, utilisez un détergent et de l'eau chaude. Gardez et lavez l'ÉPS séparément des autres vêtements à laver. Pendant l'application aérienne, les signaleurs humains doivent être dans une cabine fermée.

Recommandations de sécurité pour l'utilisateur

Les utilisateurs devraient : - se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser du tabac ou aller aux toilettes; - enlever l'ÉPS immédiatement après avoir manipulé ce produit; - laver l'extérieur des gants avant de les enlever; - le plus tôt possible, bien se laver et se changer avec des vêtements propres.

Utilisez de bonnes méthodes d'application de pesticides et appliquez seulement lorsque les chances que le produit soit emporté par le vent aux endroits non ciblés ou dans les zones sensibles sont minimes. Prenez en considération les zones résidentielles, les aires d'activités humaines, les étendues d'eau, les conditions météorologiques, l'équipement d'application et le positionnement des vaporisateurs pour l'application. Ne vaporisez pas lorsque le vent souffle en direction des zones résidentielles adjacentes ou des aires d'activités humaines (par ex. écoles, parcs).

AVIS:
Pour les pommes de terre:
Les membres du personnel affectés au pétrin mécanique, au dispositif de chargement, à l'épandeur ainsi que le personnel de rentrée travaillant sur le terrain doivent être avisés verbalement avant de pénétrer dans le lieu traité que l'endroit en question a été traité avec le fongicide Gavel 75DF. Tout contact avec les surfaces traitées peut entraîner une réaction allergique cutanée (éruption cutanée, rougeur, boursouflures, démangeaisons) ou des symptômes d'asthme ou de rhinite (éternuements, écoulement nasal, picotement des yeux. Signalez l'incident à la Rohm and Haas Company en appelant au (215) 592 3000 (frais virés). Tous les rapports sont confidentiels.

Pour les raisins :
Les membres du personnel affectés au pétrin mécanique, au dispositif de chargement, à l'épandeur ainsi que le personnel de rentrée travaillant sur le terrain doivent être avisés verbalement que l'endroit en question a été traité avec le fongicide Gavel 75DF, et un panneau de mise en garde affiché doit également en faire état. Tout contact avec les surfaces traitées peut entraîner une réaction allergique cutanée (éruption cutanée, rougeur, boursouflures, démangeaisons) ou des symptômes d'asthme ou de rhinite (éternuements, écoulement nasal, picotement des yeux. Signalez l'incident à la Rohm and Haas Company en appelant au (215) 592-3000 (frais virés). Tous les rapports sont confidentiels.
Des panneaux de mise en garde sont affichés aux entrées de terrain et le long de limites espacées à moins de 8 m. Les panneaux seront affichés avant la première application et demeureront en place pendant au moins 20 jours après l'application. La dimension des panneaux sera d'au moins 36 cm par 41 cm, avec des lettres d'au moins 3 cm de hauteur.

L'utilisation de ce produit de manière inconsistante avec ce qui est mentionné sur l'étiquette est une violation de la loi fédérale. Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui pourrait atteindre les travailleurs ou toute autre personne, directement ou de manière dérivée. Seuls les personnes manipulant le produit peuvent se trouver dans zone durant l'application.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce pesticide est toxique pour les poissons. Les dérives ou les écoulements provenant des surfaces traitées peuvent être dangereux pour les organismes aquatiques dans les régions environnantes. Pour l'usage au sol, ne pas appliquer directement dans l'eau, sur les surfaces où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne contaminez pas l'eau lorsque vous jetez l'eau de nettoyage de votre équipement ou lorsque vous jetez vos déchets.

Une zone tampon de **25mètres** pour l'application au sol par pulvérisateur à rampe et une zone tampon de **35mètres** pour l'application par pulvérisateur à jet d'air / pour la vigne devraient être établies entre la dernière bande de terrain traitée par pulvérisation et la limite des systèmes aquatiques comme les rivières, les lacs, les étangs, les ruisseaux et les autres plans d'eau.

Une zone tampon de **5 mètres** pour l'application au sol par pulvérisateur à rampe et une zone tampon de **10 mètres** pour l'application par pulvérisateur à jet d'air / pour la vigne devraient être établies entre la dernière bande de terrain traitée par pulvérisation et la limite des habitats terrestres comme les cultures en couloir, les plantations de protection, les terres à bois, les couloirs végétaux et autre végétation.

Épandage Aérien
Les risques que le produit soit emporté par le vent augmentent sous certaines conditions météorologiques. N'appliquez pas pendant les périodes de calme plat, quand les vents sont en rafales ou quand la vitesse du vent dépasse 15 km / heure à hauteur de vol sur la zone d'application. N'utilisez pas une hauteur de la flèche au-dessus de 3 mètres sous le couvert.

Pour la protection des zones non-ciblées, la pulvérisation hors cible ou les traînées de produits emportées par le vent vers les habitats sensibles doit être évitées. Pour l'épandage aérien, une **zone tampon de 20 metres**, doit être établie entre la limite de vent arrière de la rampe et la limite la plus proche d'habitat aquatique sensible comme les lacs, les rivières, les ruisseaux, les marécages, les étangs, les criques et les réservoirs. Ne contaminez pas ces habitats lorsque vous nettoyez et rincez l'équipement de vaporisation ou les récipients.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Gardez l'œil ouvert et rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si vous portez des verres de contact, enlevez-les après les 5 premières minutes de rinçage puis continuez à rincer. Appelez le centre antipoison ou encore un médecin afin d'obtenir des conseils de traitement.

En cas de contact avec les vêtements ou la peau : Enlevez les vêtements contaminés. Rincez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez le centre antipoison ou encore un médecin afin d'obtenir des conseils de traitement.

En cas d'inhalation : Déplacez la personne dans un endroit où il y a de l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance puis donnez la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si cela est possible. Appelez le centre antipoison ou encore un médecin afin d'obtenir de plus amples conseils de traitement .

En cas d'ingestion : Appelez le centre antipoison ou encore un médecin afin d'obtenir des conseils de traitement. Si la personne est capable d'avaler, faites-lui boire un verre d'eau à petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf s'il a été indiqué de le faire par le centre antipoison ou par un médecin. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

NUMÉRO D'URGENCE : Ayez en main le contenant ou l'étiquette du produit lorsque vous appelez le centre antipoison ou le médecin, ou encore lorsque vous cherchez une aide medical. Vous pouvez également contacter le (215) 592-3000 (frais virés), jour et nuit, pour des renseignements medicaux d'urgence.

RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICOLOGIQUE:
En cas d'ingestion, il est souhaitable de vider l'estomac avec précautions. Si une réaction allergique cutanée (irruption, rougeur, enflure, démangeaison) ou des symptômes d'asthme ou de rhinite (éternuements, écoulement nasal, picotement des yeux) apparaissent à la suite de l'utilisation de ce produit, reportez l'incident au 215 592 3000 (frais virés)

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION
ENTREPOSAGE :
Gardez loin des flammes et étincelles. Entreposez dans un endroit frais, sec et bien aéré. Si le produit devient mouillé ou surchauffé pendant l'entreposage, il pourrait en résulter une décomposition, une détérioration ou un feu. Gardez le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les palettes de contenants ne devraient pas être empilées à plus de trois de haut. Gardez une aile d'accès à chaque deux rangées. La décomposition produit une mauvaise odeur; si vous notez une telle odeur, chercher les contenants chauds et amenez-les immédiatement dans une aire ouverte afin de les éliminer.

ÉLIMINATION :
1. Vider à fond le récipient de son produit dans l'applicateur.
2. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
3. Eliminer le récipient conformement aux exigences provinciales.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉTAPES À SUIVRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT DU PRODUIT :
Balayez ou pelletez dans les contenants pour l'élimination ou le retraitement. Faites le moins de poussière possible. Rincez la région contaminée avec beaucoup d'eau que vous évacuerez dans un dispositif d'égouts pour les produits chimiques, contenant un bac de décantation. Référez-vous aux mises en garde.

CONTRÔLE DE LA RÉSISTANCE :
Veuillez prendre note qu'en ce qui concerne le contrôle de la résistance, Gavel 75DF Fongicide contient un fongicide de groupe 22 ainsi qu'un fongicide de groupe M. Toute mycoflore peut abriter des individus naturellement résistants au Zoxamide et aux autres fongicides de groupe 22 ou de groupe M. L'utilisation répétitive de ces fongicides dans les mêmes champs peut causer, au fil du temps, une perte de contrôle graduelle ou totale du contrôle antiparasitaire. Afin de retarder la résistance aux fongicides, veuillez considérer les faits suivants :

- L'utilisation des fongicides devrait se faire en conformité avec un programme de gestion intégrée des parasites qui inclut le dépistage, les renseignements historiques relatifs à l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures et devrait considérer les pratiques de contrôle de culture, de contrôle biologiques et celles utilisant d'autres produit chimiques.
- Il est nécessaire de surveiller les mycoflores afin de déceler tout signe de développement de résistance.
- Si, suite au traitement avec ce produit, la maladie continue de progresser, n'augmentez pas le taux d'utilisation. Cessez l'usage de ce produit et utilisez un autre fongicide en prenant comme cible un autre site d'action, s'il y en a un de disponible.
- Communiquez avec le spécialiste en vulgarisation local ou avec un conseiller des cultures certifié afin d'obtenir des recommandations sur le contrôle de la résistance aux autres pesticides et(ou) sur la gestion intégrée des parasites pour les cultures et les agents pathogènes spécifiques.
- Pour obtenir des renseignements supplémentaires et pour reporter toute résistance suspecte, communiquez avec Rohm and Haas Company au 1 800 268 4201 ou www.rohmhaas.com

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L' emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR :
La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matérials que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.